

COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE ET URBAINE

Appel à manifestation d'intérêt

La Commission européenne établit un outil de conseil pour **fournir des services de conseil sur mesure et à la demande aux autorités, organisations et opérateurs économiques des régions ultrapériphériques** (en particulier pour les PME).

Comme indiqué dans la communication de la Commission de 2022 intitulée "Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union"¹, cet outil consultatif aidera les régions ultrapériphériques de l'UE (RUP) à élaborer des plans de développement régional, des programmes de réforme et d'investissement, à créer des synergies entre les possibilités offertes par les fonds et programmes de l'UE et à améliorer leur capacité administrative.

Les régions ultrapériphériques - dont les acteurs peuvent bénéficier de ces services - sont la Guadeloupe, la Guyane française, la Réunion, la Martinique, Mayotte et Saint-Martin pour la France, les Açores et Madère pour le Portugal et les îles Canaries pour l'Espagne.

La Commission européenne (Direction générale de la politique régionale et urbaine) invite les **acteurs des régions ultrapériphériques** à manifester leur intérêt pour ces services de conseil, afin de recevoir un soutien adapté à leurs besoins spécifiques pour les aider à bénéficier des outils, fonds et programmes de l'UE, ainsi que des outils nationaux et internationaux.

Vous pouvez manifester votre intérêt pour des services de conseil dans l'une des catégories énumérées dans le catalogue des services. Ces services, fournis gratuitement par la Commission, seront fournis par des consultants, gérés par la société Ecorys. Les consultants fourniront le soutien nécessaire sur mesure, adapté aux besoins et aux objectifs identifiés de chaque bénéficiaire. Veuillez noter que ces dits services seront fournis sous la forme d'une expertise spécialisée et n'impliqueront aucun soutien financier. La Commission européenne est responsable de la sélection des actions qui bénéficieront d'un service de conseil. Les candidatures peuvent être soumises de manière continue **jusqu'au 12 janvier 2024**. Les services fournis par les experts le seront de septembre 2023 à septembre 2024.

Vous pouvez demander des services de conseil concernant toute **politique ou tout sujet lié aux priorités les plus importantes pour votre région**. Ces services **n'incluent pas** la préparation, la rédaction ou la soumission de propositions de financement dans le cadre d'appels à projets des programmes de l'UE. En outre, les services proposés ne seront pas fournis s'ils sont déjà couverts par d'autres outils d'assistance ou de conseil de l'UE.

Critères d'éligibilité

Qui peut postuler ?

Toute partie prenante répondant aux critères suivants peut demander à bénéficier des services de conseil :

- Les candidatures sont soumises par des **organisations publiques et/ou privées**, et non par des individus. Les organisations peuvent présenter une demande individuelle ou présenter une demande en tant que groupe d'organisations dans la même région ultrapériphérique ou dans un groupe de régions ultrapériphériques. Un large éventail de parties prenantes peut être éligible, notamment - mais pas exclusivement - les suivantes:

¹ https://ec.europa.eu/regional_policy/information-sources/publications/communications/2022/putting-people-first-securing-sustainable-and-inclusive-growth-unlocking-the-potential-of-the-eu-s-outermost-regions_fr

- Autorités publiques régionales ;
- Organisations responsables ou impliquées dans le financement et/ou la mise en œuvre d'une politique, d'un programme ou d'un fonds d'une région ;
- Organisations professionnelles régionales, universités, centres de recherche, etc ;
- Les opérateurs économiques, tels que les PME et/ou les groupes de PME.
- En cas de candidature conjointe (de deux ou plusieurs organisations), le nom d'un **coordinateur** doit être **clairement** indiqué.
- L'entité est basée légalement **dans l'une des régions ultrapériphériques de l'Union européenne**.

Quelles sont les conditions à remplir pour postuler ?

Les conditions suivantes doivent être remplies lors de la candidature :

- Les services demandés **entrent dans le cadre de ceux** fournis par l'**outil de conseil et ne sont pas couverts par d'autres outils d'assistance/de conseil de l'UE**.
- La demande **répond à un ou plusieurs besoins ou priorités identifiés** de la région, **tels que définis par les stratégies/plans de développement régional**.
- Il existe une preuve d'engagement avec une lettre de **déclaration sur l'honneur, une lettre d'absence de conflit d'intérêts et une déclaration de transparence**.

Critères de sélection

Si une demande est éligible, elle sera évaluée en fonction des critères de sélection suivants :

- **Pertinence des objectifs de l'action** par rapport à l'appel à manifestation d'intérêt, au catalogue de services et aux problèmes ou besoins spécifiques de l'entité/des entités.
- **Alignement** avec les priorités des RUP, les stratégies de développement régional ou les plans d'action
- **Description** claire et structurée du **service de conseil** demandé
- **Impact** escompté de l'action

Tableau 1: Critères de sélection, pondération et notation

Critères	Pondération	Notation
Pertinence par rapport à l'appel à manifestation d'intérêt, au catalogue de services et aux problèmes ou besoins spécifiques de l'entité/des entités.	30%	<ul style="list-style-type: none"> • La demande de service ne correspond pas à l'appel à manifestation d'intérêt, n'est pas incluse dans le catalogue de services et n'est pas liée aux besoins spécifiques de l'entité/des entités : 0 % • Le service correspond à l'appel à manifestation d'intérêt, est inclus dans le catalogue des services, mais ne répond pas aux besoins

		<p>spécifiques de l'entité/des entités : 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Le service est inclus dans le catalogue de services, correspond à l'appel à manifestation d'intérêt et est bien lié aux besoins de l'entité : 100%
Alignement avec les priorités des RUP, les stratégies de développement régional ou les plans d'action	30%	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'alignement : 0% Légèrement aligné avec une priorité, une stratégie ou un plan d'action des RUP : 0% - 50% Alignement clair avec les priorités, les stratégies ou les plans d'action des RUP : 50% - 100%
Description claire et structurée du service de conseil demandé	20%	<ul style="list-style-type: none"> Le problème/besoin n'est pas bien décrit : 0% - 25% Le problème/besoin est clairement défini (50% de la note globale) : 25 % - 100 % et/ou bien structuré (50 % de la note globale) : 25% - 100%
Impact escompté	20%	<ul style="list-style-type: none"> Un objectif clair a été identifié : 33% L'impact escompté sur l'objectif est clair : 33%. L'action liée à la demande d'avis devrait avoir un impact positif sur les communautés locales/régionales en favorisant leur développement : 33%

Calendrier de l'évaluation et de l'approbation

Toutes les demandes doivent être soumises **jusqu'au 12 janvier 2024 inclus**. L'examen, l'évaluation et la sélection des demandes se feront au fur et à mesure tout au long du projet. Par conséquent, nous vous encourageons vivement à soumettre votre candidature le plus rapidement possible. Les services fournis par les experts seront disponibles de septembre 2023 à septembre 2024, avec une durée totale de jours d'expertise allouée comprise entre 15 et 45 jours en fonction de la demande, répartie sur la période de mise en œuvre des services.

Avec l'aide de l'évaluation fournie par les consultants et les points de contact désignés au sein des autorités régionales des RUP, les services de la Commission prennent la décision finale concernant les demandes qui bénéficieront de services de conseil.

Conditions de soumission

Les entités souhaitant bénéficier de l'un des services du catalogue doivent envoyer le **formulaire de candidature** pour cet appel à manifestation d'intérêt en français, portugais, espagnol ou anglais par courrier électronique à l'adresse advisory-tool-eu-outermost-regions@ecorys.com.

Contact

Pour toute question, veuillez contacter advisory-tool-eu-outermost-regions@ecorys.com